

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 28 février 2024 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section mathématiques, pour la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Pol LE GALL
Personne à compétences particulières
M. Joffrey ZOLNET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

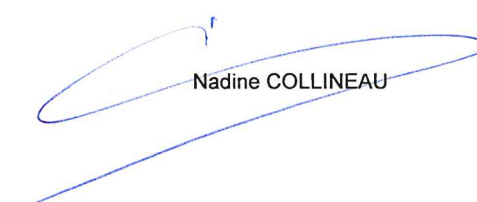
Académie de NANCY-METZ

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU